



ÉLECTRICITÉ D'ÉMOSSON SA MARTIGNY SUISSE

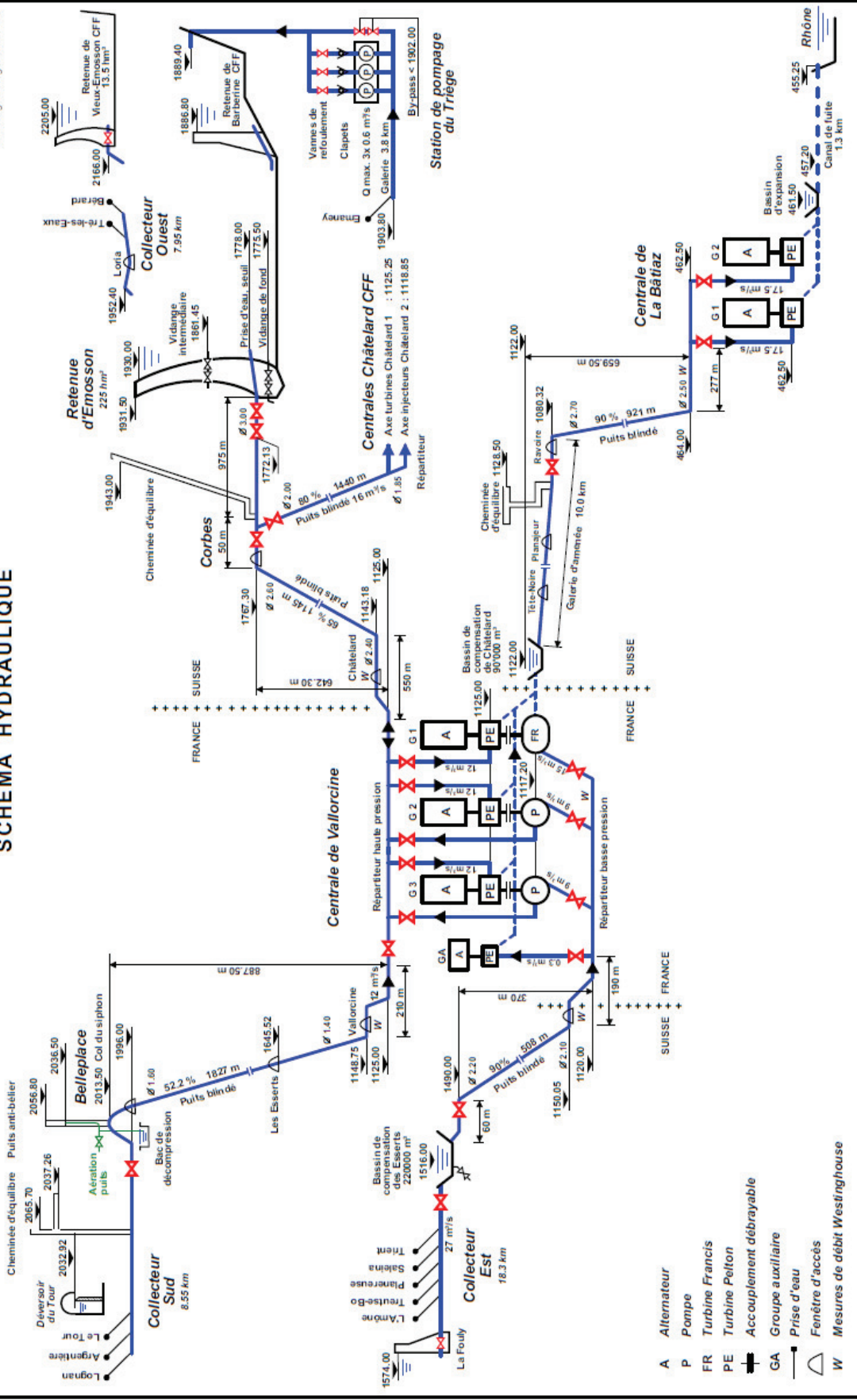


RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2017



ELECTRICITE D'EMOSSON SA

SCHEMA HYDRAULIQUE



- A Alternateur
- P Pompe
- FR Turbine Francis
- PE Turbine Pelton
- ⊕ Accouplement débrayable
- GA Groupe auxiliaire
- Prise d'eau
- △ Fenêtre d'accès
- W Mesures de débit Westinghouse

L'exercice 2017 en bref

Exploitation

Exercice		2017	2016
Apports totaux captés	hm ³	318.2	346.9
Production totale	GWh	785.9	751.5
Energie restituée *)	GWh	98.8	44.5
Energie à disposition du partenaire	GWh	884.7	796.0
Energie de restitution aux usines de l'Arve **)	GWh	-34.4	-34.4
Energie de pompage fournie par le partenaire	GWh	-140.7	-146.1
Echange d'énergie avec CFF	GWh	3.9	7.8
Résultante de l'aménagement	GWh	713.5	623.3
<i>Energie nette calculée TÜV Sud certifiable ***)</i>	GWh	321.9	
<i>production ER certifiée renouvelable et émettable sur le réseau Swissgrid</i>	GWh		303.8
Situation au		31.12.17	31.12.16
Remplissage des retenues			
Retenue d'Emosson	%	46.5	51.0
Retenue de Vieux-Emosson	%	27.7	0.1
Avoirs des partenaires	GWh	223.4	267.0

1 hm³ = 1 million de m³

1 GWh = 1 million de kWh

*) L'énergie restituée est une compensation pour les pertes de production subies par Emosson en raison d'abaissements du niveau de la retenue consenties pour la construction de l'aménagement Nant de Drance

***) Les restitutions aux usines de l'Arve sont effectuées sous forme d'énergie depuis le 1er juin 2009. Au préalable, une indemnisation financière était convenue.

***) La valeur pour l'année 2017 est en cours de validation par l'organisme de certification TÜV SÜD.

Finances

Exercice		2017	2016
Charges annuelles facturées au partenaire	MCHF	34.7	34.9
Situation au		31.12.17	31.12.16
Actif circulant	MCHF	7.7	7.2
Actif immobilisé	MCHF	361.7	373.2
		369.4	380.4
Capitaux étrangers à court-terme	MCHF	74.4	143.4
Capitaux étrangers à long-terme	MCHF	155	97
Capitaux propres	MCHF	140	140
		369.4	380.4

1 MCHF = 1 million de francs

I. Organes de la société

Partenaires

Alpiq Suisse SA Chemin de Mornex 10, CH-1003 Lausanne	50 %
Electricité de France SA 22-30 Avenue de Wagram, F-75382 Paris 8 ^e	50 %

Conseil d'administration

Michael Wider, président, Düdingen (CH)
Directeur Business Division Generation, Groupe Alpiq

Antoine Badinier, vice-président, Saint-Maur-des-Fossés (F)
Directeur délégué Division Production Ingénierie Hydraulique, EDF SA

Christian Plüss, Uster (CH)
Head of Hydro Power Generation, Groupe Alpiq

Thomas Staffelbach, Zollikofen (CH)
(depuis le 09.06.2017)
Directeur management infrastructure et énergie, CFF

Daniel Koch, Zollikofen (CH)
(jusqu'au 09.06.2017)
Directeur management infrastructure et énergie, CFF

Olivier Delestrée, Orléans (F),
Directeur, Direction des Services Partagés, EDF SA

Laurent Pérotin, Grenoble (F),
Directeur de l'Unité Production Alpes, EDF SA

Les mandats des administrateurs expirent à la date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2018.

**Commissaires
gouvernementaux**

Moritz Steiner, Sion (CH)
Chef du Service de l'Énergie et des Forces Hydrauliques du
Canton du Valais

Philippe Cruchon, Paris (F),
Ingénieur général des ponts et chaussées

Secrétaire du conseil

Florian Widmer, Pully (CH),
Head of General Administration, Alpiq Suisse SA

Organe de révision

Ernst & Young SA, Bâle

Gestion de la société

Bruno Boulicaut, directeur
Bruno Boulicaut, chef d'exploitation
Markus Howald, responsable administratif
Patrick Monnay, responsable maintenance

II. Rapport du conseil d'administration

à la 63^e Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 8 juin 2018

1. Généralités

L'exercice 2017 est le 40^e après la clôture du compte de construction.

L'exercice est caractérisé par des apports hydrauliques inférieurs à la moyenne décennale (-7.9%). La production propre fournie est inférieure à la moyenne ; elle s'élève à 785.9 GWh, à laquelle il convient de rajouter une restitution de 98.8 GWh de la part de Nant de Drance SA en dédommagement des pertes de productible occasionnées par les abaissements du lac durant les années antérieures, respectivement les prélèvements pour le 1^{er} remplissage du Vieux-Emosson, et de 3.9 GWh d'énergie échangée avec les CFF.

Les frais à charge du partenaire Alpiq sont de 34.7 MCHF ; le prix de revient brut se situe ainsi à 39.20 CHF/MWh.

Le taux de disponibilité de l'aménagement atteint en 2017 (93.1%) est conforme à l'objectif, expliqué par le respect des durées d'indisponibilités programmées ainsi que par le faible taux d'indisponibilité sur avarie (inférieur à 0.15%).

L'exploitation des installations s'est déroulée sans incident notable sur la production, le taux d'incident restant en dessous de 1%. Egalement le taux de pertes se situe à un niveau bas, à 0.6%.

Il est à noter deux évènements naturels (importante avalanche sur la prise de Trient et détachement de blocs rocheux au-dessus de la centrale de La Bâtiaz) qui n'ont pas eu de conséquences sur la sécu-

rité et l'exploitation.

D'importants projets ont été menés à bien, notamment le cloutage de la falaise surplombant le bassin de Châtelard, la suite de la campagne de révision des vannes de Vallorcine, l'analyse de la maintenance par la performance.

D'autres se poursuivent : l'assainissement des rivières, la coordination avec Nant de Drance pour la future exploitation, la préparation à la certification ISO 9001 version 2015, les discussions avec Swissgrid sur le passage en 400 kV du poste de La Bâtiaz.

Egalement des partenariats se mettent en place dans le cadre de l'amélioration du monitoring et de l'analyse prédictive des évènements.

La Commission Permanente de Surveillance (CPS) a reconnu que l'exploitation faite par le concessionnaire est conforme aux exigences des conventions. Elle reste particulièrement vigilante sur les points d'interférences avec le projet Nant de Drance.

Enfin, la société a célébré le 9 juin ses 40 ans de mise en service en présence de plus de 200 invités.

Le Conseil d'administration remercie le personnel dédié à la société par les partenaires Alpiq Suisse SA, Lausanne, et EDF SA, Grenoble, pour son dévouement et son engagement.

2. Hydraulicité, accumulation et production d'énergie

Cette année, aucune contrainte de **cote de la retenue** n'était demandée pour les travaux de Nant de Drance. A partir du 1^{er} mai, le remplissage du lac du Vieux Emosson (VE) a débuté. Les apports stockés ont été échangés contre énergie par ESA à NDD.

Un déstockage très fort s'est opéré au mois de janvier pour revenir à un rythme moins soutenu jusqu'à début mai où le niveau min très bas a été atteint. En fin de 1^{er} semestre la production stockée est excédentaire par rapport à la moyenne, favorisée par les bons apports enregistrés au cours du 2^{ème}

trimestre. Fin du trimestre 3, elle se situe dans la moyenne. En fin d'année, de début novembre à mi-décembre le stock a été sollicité. Le taux de remplissage maximal du lac a été de 83.53% le 04.10.17 à la cote de 1925.05 m.

Alors qu'à la fin du 1^{er} semestre **les apports captés** étaient globalement supérieurs de 7.6% à la moyenne décennale (11.9% avec VE), le 3^{ème} trimestre est déficitaire, particulièrement pour le collecteur Ouest et le bassin d'Emosson/VE. En revanche, seul le collecteur Sud qui était déjà fortement excédentaire en fin de semestre (+37%), le reste (+5.3%) grâce à la fonte du mois d'août. Sur le dernier trimestre, la baisse des apports s'est accentuée enregistrant un déficit de 31% par rapport à la moyenne.

Dans ces conditions, le recul des apports annuels captés atteint 7.9% (5.8% avec VE). A noter toutefois que le faible volume des pertes concourt à maintenir ce niveau d'apports.

Le taux de **pertes** s'établit à **0.6%** dont 77% suite à des purges, 21% suite aux différents travaux (essentiellement le puits de Belle-place) et 2% suite à des avaries.

Avec 785.9 GWh, **la production** de l'aménagement est inférieure de 2.9% à la moyenne décennale. Elle est assez contras-

tée au cours de l'année. Très forte en janvier au bénéfice d'une situation tendue du marché français, elle est quasiment nulle en février. Par ailleurs, les restitutions énergétiques au bénéfice d'ESA suite aux abaisssements 2008-2016 du plan d'eau, se sont poursuivies. Sur la période la production restituée s'élève à 65.8 GWh. A cela il convient de rajouter 33.7 GWh de restitutions pour la fourniture d'eau nécessaire au premier remplissage du Vieux-Emosson engagé le 1^{er} mai 2017.

Au total 884.7 GWh ont été fournis au partenaire directement et sous forme de restitutions, soit 9.3% de mieux que la moyenne.

Considérant pour le surplus l'équivalent énergétique pour l'eau cédée aux CFF dans le cadre de la restitution « Lucendro » le potentiel énergétique total de l'aménagement s'élève à 888.6 GWh.

Avec 141 GWh d'énergie fournie, **le pompage** reste supérieur à la moyenne (+7.8%) malgré une baisse des apports du collecteur Est au cours du 3^{ème} trimestre. Le stockage a été privilégié par le gestionnaire d'énergie jusqu'au début du 4^{ème} trimestre.

3. Etudes et travaux

Au barrage d'Emosson, un assainissement des fondations des anciens quais de chargement a été réalisé suite à l'érosion constatée en 2016. Les autorisations nécessaires ont été obtenues auprès de l'OFEN. De nouvelles mesures de niveaux ont été installées, avec une redondance de mesure appartenant à Nant de Drance, pour la gestion future du niveau du lac, installée dans un nouveau local construit près de l'arrivée du téléphérique.

La transformation de la station de pompage de Triège a été reporté suite au retard sur la livraison des nouvelles vannes. Tout le matériel a été réceptionné en automne et sera installé sur site au printemps 2018, sans conséquences sur la sécurité, suite aux retards sur le projet Nant de Drance. La pompe n°3 endommagée suite à un mauvais raccordement électrique par un tiers

sur l'alimentation 16 kV a été réparée et remise en service.

Sur le téléphérique de Barberine, une grande visite périodique a été réalisée, avec le remplacement des freins amiante, la sécurisation des accès aux pylônes et à la machinerie.

Sur le puits de Corbes, des contrôles non destructifs ont été réalisés en partie basse dans la zone soumise à des courants vagabonds, afin d'y déceler d'éventuelles fissures ou traces de corrosion. Les quelques défauts relevés sont principalement des défauts de soudure d'origine, sans évolution. Ils seront recontrôlés en 2018 pour vérifier leur caractère non évolutif.

Au collecteur Sud, le remplacement de la conduite de Lognan vieillissante, a été anticipé profitant d'une synergie forte avec des

travaux réalisés par la compagnie du Mont-Blanc. Ces travaux ont permis de déceler quelques désordres non impactant pour la sécurité mais générant possiblement quelques pertes d'eau. Les transformateurs d'Argentières et du Tour ont été mis en conformité. A Belleplace, l'entreprise mandatée en 2016 pour la reprise du revêtement de la partie supérieure du puits de Belleplace a été écartée avec la conclusion d'un accord à l'amiable favorable à Emosson. Des retouches partielles ont été réalisées au printemps par une autre entreprise, pour protéger le puits et valider le choix des produits sélectionnés en 2016. La visite du puits faite en automne confirme l'excellente tenue des produits si ceux-ci sont appliqués correctement. La révision complète de la vanne de tête de Belleplace a été réalisée avec une remise en service à fin avril.

Au collecteur Ouest, les automatismes de purge de la vanne de prise d'eau et du desableur ont été revus à Tré-les-Eaux. Une mesure de débits a été installée à Vallorcine pour suivre les débits de dotation demandés sur ce collecteur.

Au Collecteur Est, l'instrumentation mise en place au débouché de la galerie et dans la zone du soulèvement en radier au km 2.7 montre un bon comportement de la galerie et une évolution très faible du soulèvement. Le besoin de traiter cette zone à courte échéance ne semble pas impératif. Le suivi mis en place permet de bien apprécier l'évolution. A Trient, une importante avalanche a enseveli la vanne de prise sous plus de 10 m. de neige et détruit la structure porteuse de la vanne de prise qui a été complètement refaite par notre personnel dans un temps record. L'étude pour la réflexion de l'étanchéité du bassin des Es-serts s'est poursuivie avec un test d'application d'un nouveau revêtement qui s'est avéré négatif, la tenue du revêtement sur le goudron désagrégé n'étant pas bonne. Quelques fissures ont nécessité des réparations ponctuelles sur l'étanchéité.

A Vallorcine, un important volume d'actions de maintenance est réalisé annuellement durant les révisions et arrêts de chute, notamment : réparation sur site des roues Pelton en carbure de tungstène, échange de robinets sphériques sur le groupe 3 et lan-

cement de la révision du robinet sphérique en atelier, installation d'une instrumentation complémentaire sur le G1. Mise en conformité de la détection incendie de la centrale. Attribution de la fabrication d'une nouvelle roue Pelton à la société Andritz. Dans le poste 220 kV, remplacement des commandes sectionneurs sur le départ Bâtiaz et mise à niveau des commandes disjoncteurs du G1.

Au bassin du Châtelard, cloutage de la falaise suite aux recommandations des experts suite à l'étude de tenue aux séismes.

A La Bâtiaz, le revêtement carbure des roues est réparé annuellement sur site. Le revêtement de la roue 5 réparée par soudeuse a été réalisé chez le fournisseur. Trois nouvelles bornes en silicone ont été commandées et remplacées sur le transformateur du groupe 1. Le litige en cours depuis 2014 suite à la révision de l'alternateur du G2 a enfin été réglé avec la prise en charge par GE de l'ensemble des coûts engendrés par les dégâts sur les barres de l'alternateur. Emosson prenant à sa charge la réparation éventuelle des barres déposées et mise en magasin avant une réutilisation éventuelle. De multiples évolutions de la CAI (conduite automatique informatisée) ont été entreprises afin de répondre au besoin du marché, tel que la réception du réglage en automatique, la séparation des programmes haute chute et basse chute, la gestion des indisponibilités. De nouveaux serveurs, CAI et base de données, ont été mis en service.

L'étude sur les impacts du nouveau poste 400 kV de Swissgrid et le remplacement des transformateurs se poursuit.

L'étude de modélisation des écoulements se poursuit et est en cours de validation pour la chute supérieure et inférieure. Un projet de Monitoring est en cours d'étude.

Une analyse globale de la maintenance par la performance réalisée par Oxand sur l'ensemble de l'aménagement a démontré que la stratégie de maintenance d'ESA est en phase avec leur étude et que des gains sont quasiment inexistant au niveau d'Emosson.

4. Environnement politique et juridique

Au cours de l'année 2017, si les prix moyens de l'électricité ont enregistré une hausse sensible due à des facteurs ponctuels (vagues de froid, faible disponibilité du parc nucléaire français et suisse, faible hydraulité), la situation à long terme du secteur de la force hydraulique reste tendue en l'absence de modifications drastiques des conditions-cadres réglementaires de notre pays.

Comme premier pas dans cette direction, la nouvelle Loi sur l'énergie révisée (LEne) et ses Ordonnances d'application ont été publiées dans le cadre du premier paquet de la Stratégie énergétique 2050. La force hydraulique bénéficiera ainsi d'un soutien partiel transitoire sous la forme de contributions à l'investissement (couvrant la période 2018 à 2030) et de primes de marché (2018 à 2022).

La problématique du manque à gagner de la production hydraulique suisse a été reconnue par les milieux politiques, tout comme l'asymétrie entre les producteurs purs exposés au marché et les distributeurs, autorisés à facturer à leurs clients finaux l'intégralité des coûts de revient des énergies renouvelables, sans avoir à répercuter le bénéfice qu'ils tirent de l'accès au marché libéralisé.

Dans l'optique du futur modèle de marché, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a récemment estimé que la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse ne

devrait pas être menacée à moyen terme. L'OFEN part du principe qu'un accord sera trouvé avec l'Union européenne et se base sur l'hypothèse du respect des objectifs de croissance de la production hydraulique et des nouvelles énergies renouvelables, l'ouverture complète du marché ainsi que de la création d'une réserve stratégique pour la période hivernale. Par ailleurs, l'OFEN propose une baisse du taux maximal des redevances hydrauliques de 110 à 80 CHF/kWth dès 2020 jusqu'à l'introduction d'un nouveau modèle de marché à compter de 2023.

En guise de perspectives, la révision de la Loi sur les forces hydrauliques (LFH) fera l'objet d'un message du Conseil fédéral attendu en mai 2018. La branche soutient l'instauration d'un modèle de redevances flexibles, fondé sur un socle et doté d'une part variable en fonction de l'évolution des prix du marché.

Dans le cadre de la Révision de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), dont la consultation est prévue pour octobre 2018, la question de savoir dans quelle mesure l'ouverture totale du marché sera intégrée dans les discussions reste ouverte. Enfin, il s'agira de veiller à ce que la sécurité durable des investissements d'entretien et de modernisation soit garantie dans le cadre du nouveau modèle de marché, dont le design est en cours d'élaboration au Parlement.

5. Evaluation des risques

Dans le cadre de ses activités, la société est exposée à des risques stratégiques et opérationnels, et plus particulièrement à des risques d'aléa naturel, d'exploitation (politique et stratégie de maintenance), de projet et réglementaires & administratifs. Par contre, étant une société de partenaires, elle n'est pas exposée aux risques liés à l'accès et aux prix du marché pour la vente de l'énergie produite.

Le Conseil d'administration fixe les principes de la politique de gestion des risques et définit les principes d'identification systématique des risques, de l'évaluation, de la priorisation, de l'évaluation de l'impact pos-

sible sur l'ensemble de l'entreprise ainsi que des mesures de traitement et surveillance des risques identifiés.

Le Conseil d'administration mandate la direction pour effectuer l'évaluation des risques. Au cours de la procédure annuelle d'évaluation des risques d'exploitation, le recensement systématique, analysé et priorisé des risques donne lieu à l'établissement d'une cartographie de risques. Des mesures concrètes de gestion des risques identifiés sont examinées et adoptées.

En raison des hypothèses retenues en ce qui concerne les évolutions futures dans

l'appréciation des risques, cette évaluation

est sujette à une incertitude relative.

6. Vue d'ensemble financière

Les charges annuelles facturées au partenaire Alpiq Suisse SA s'élèvent à 34.7 MCHF, montant comparable à celui de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation sont supérieures à celles enregistrées au cours de l'année précédente (+ 899 kCHF). L'un des facteurs généraux de cette évolution est consécutive à la progression successive du cours de conversion €/CHF durant l'exercice. Nous évaluons l'incidence de ce facteur à quelque 240 kCHF. Sont particulièrement concernées les deux positions « matériel et prestations » ainsi que les « taxes, impôts sur le capital et autres impôts » français.

Pour le surplus, les charges d'exploitation et de maintenance sont comparables à celles de l'exercice précédent. En particulier, il n'y a pas eu d'aléas majeurs durant l'exercice, exception faite d'évènements couverts par les assurances, qui ont généré des charges de quelque 320 kCHF. (Les indemnités d'assurance de kCHF 250 figurent en compte « autres produits d'exploitation »)

La position « redevances hydrauliques et impôt spécial » est en progression par rapport à l'exercice précédent, nonobstant une diminution d'apports d'eau de 28.7 hm³ (- 8.3%). Il convient de rappeler que durant l'exercice précédent cette rubrique a été influencée par des dissolutions de provisions d'années antérieures (1'305 kCHF) largement supérieures à celles que nous avons pu effectuer en 2017 (244 kCHF).

La progression des amortissements (176 kCHF) est consécutive au transfert des immobilisations du compte de « travaux en construction » au compte « installations en

exploitation ». Les amortissements sont calculés à partir de ce moment.

Les charges financières connaissent une diminution importante par rapport à l'année précédente (- 834 kCHF). L'emprunt obligataire 130 MCHF à 2.25% a été remplacé par un nouvel emprunt de nominal identique au taux de 1.375% et le crédit de la société mère d'Alpiq Holding SA a été réduit de 72 MCHF au 31.12.2016 à 60 MCHF au 31.12.2017.

En Suisse, un litige oppose la majorité des producteurs hydroélectriques valaisans, dont Electricité d'Emosson SA, au Service cantonal des contributions, au sujet de la méthode de détermination du résultat fiscal des sociétés de partenaires. Pour l'exercice sous revue, une charge correspondante à la fiscalité sur dividende de 3.00% a été portée en compte (identique à la comptabilisation en 2016).

La fiscalité française répond aux critères de répartition du résultat, établie d'après une méthodologie approuvée par l'administration fiscale.

Electricité d'Emosson SA est une société de partenaires. Les sociétés de partenaires se caractérisent par le fait que les actionnaires reprennent l'entier de la production d'énergie au prix coûtant. Les actionnaires de la société ont pris la décision de ne pas majorer ce prix de revient et, par conséquent, renoncent à s'octroyer un dividende.

Par la garantie de prise en charge des frais annuels, les risques d'entreprise sont intégralement supportés par les actionnaires.

7. Organisation

Lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 9.06.2017, M. Daniel Koch s'est retiré du Conseil d'administration.

Sur proposition du partenaire Alpiq, l'Assemblée a élu Thomas Staffelbach, directeur management infrastructure et énergie auprès des CFF, pour le remplacer.

L'ensemble des administrateurs sont élus jusqu'en 2018, soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

L'Assemblée a reconduit le mandat d'organe de révision d'Ernst & Young SA, Bâle, pour l'exercice 2017.

III. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017

	Note	2017	2016
		CHF	CHF
Charges annuelles facturées au partenaire	1	34'677'904	34'874'725
Autres produits d'exploitation	2	723'043	459'334
Total des produits d'exploitation		35'400'947	35'334'059
Achat et transport d'énergie		-282'172	-227'815
Matériel et prestations		-7'607'062	-7'210'290
Redevances hydrauliques et impôt spécial	3	-4'617'274	-4'371'469
Taxes, impôt sur le capital et autres impôts	4	-2'417'029	-2'369'746
Autres charges d'exploitation		-760'063	-771'402
Amortissements		-13'421'810	-13'254'801
Total des charges d'exploitation		-29'105'410	-28'205'523
Résultat avant intérêts et impôts		6'295'537	7'128'536
Produits financiers		110'855	112'271
Charges financières	6	-5'689'326	-6'523'727
Résultat avant impôts sur le bénéfice		717'066	717'080
Impôt sur le bénéfice	7	-717'066	-717'080
RESULTAT DE L'EXERCICE		0	0

IV. BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

	Note	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF			
		CHF	CHF
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités		7'621'084	6'972'297
Créances sur ventes et prestations	3	96'927	51'489
Autres créances tiers		0	145
Comptes de régularisation d'actif		0	179'733
TOTAL ACTIF CIRCULANT		7'718'011	7'203'664
ACTIF IMMOBILISE			
Installations en exploitation		348'593'940	359'328'878
Installations en construction		8'208'043	9'127'038
Terrains et immeubles non concédés		4'276'920	4'486'614
Outillage, véhicules, mobilier et projets		577'613	259'428
Immobilisations corporelles	4	361'656'516	373'201'958
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		361'656'516	373'201'958
TOTAL ACTIF		369'374'527	380'405'622
PASSIF			
		CHF	CHF
CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME			
Dettes sur achats et prestations	5	1'871'083	1'886'033
Emprunt obligataire	11	0	130'000'000
Dettes à court terme portant intérêts	12	7'000'000	0
Autres dettes tiers		518'492	515'133
Comptes de régularisation de passif	13	11'984'952	11'004'456
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A COURT TERME		21'374'527	143'405'622
CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME			
Emprunt obligataire	11	130'000'000	0
Dettes à long terme portant intérêts	12	78'000'000	97'000'000
TOTAL CAPITAUX ETRANGERS A LONG TERME		208'000'000	97'000'000
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	14	140'000'000	140'000'000
TOTAL CAPITAUX PROPRES		140'000'000	140'000'000
TOTAL PASSIF		369'374'527	380'405'622

V. TABLEAU DES FLUX DE FONDS AU 31.12.2017

	2017	2016
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0	0
Amortissements	13'421'810	13'254'801
Amortissements des frais de financement sur emprunts	192'733	441'187
Cash-Flow opérationnel	13'614'543	13'695'988
Variation créances pour livraisons et prestations de services	-45'438	3'901'034
Variation autres créances et comptes de régularisation d'actifs	-12'855	-44'874
Variation dettes résultant d'achat et de prestations de services	-14'950	646'436
Variation autres dettes à court terme	3'359	68'187
Variation compte de régularisation de passifs	980'496	-1'506'390
Flux de fonds provenant de l'exploitation	14'525'155	16'760'380
Investissements	-1'876'368	-3'602'917
Désinvestissements	0	0
Flux de fonds utilisé pour des investissements	-1'876'368	-3'602'917
Paiement du dividende	0	0
Remboursement d'emprunts	-262'000'000	-42'000'000
Nouveaux emprunts	250'000'000	34'000'000
Flux de fonds utilisé pour du financement	-12'000'000	-8'000'000
VARIATION DES LIQUIDITES	648'787	5'157'463
<i>Etat initial des liquidités</i>	<i>6'972'297</i>	<i>1'814'834</i>
<i>Solde final des liquidités</i>	<i>7'621'084</i>	<i>6'972'297</i>

VI. VARIATION DES FONDS PROPRES AU 31.12.2017

		Capital- actions	Réserve légale issue du bénéfice	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres
		CHF	CHF	CHF	CHF
Capitaux propres au	01.01.2016	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2015	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice		0	0	0	0
Capitaux propres au	31.12.2016	140'000'000	0	0	140'000'000
Capitaux propres au	01.01.2017	140'000'000	0	0	140'000'000
Attribution à la réserve légale		0	0	0	0
Distribution de dividende	2016	0	0	0	0
Bénéfice de l'exercice		0	0	0	0
Capitaux propres au	31.12.2017	140'000'000	0	0	140'000'000

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Principes de présentation des états financiers

Les comptes annuels d'Electricité d'Emosson SA sont établis conformément aux dispositions du droit sur les sociétés anonymes et selon les recommandations suisses relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils reflètent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des revenus.

Les explications suivantes contiennent aussi les renseignements exigés par l'art 959c al. 2 ch. 1-14 du CO.

Les comptes individuels Swiss GAAP RPC présentés correspondent en même temps aux comptes selon le droit commercial.

Principes d'évaluation

Actif circulant

Liquidités

Les liquidités comprennent le solde en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements financiers à court terme, jusqu'à 90 jours, auprès de banques. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

Créances

Les créances sont inscrites aux valeurs nominales, déduction faite des provisions économiquement nécessaires.

Actif immobilisé

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent dans le bilan aux coûts d'acquisition ou de construction, sous déduction des amortissements. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation économique-technique estimée ou, en cas d'installations d'exploitation soumises au droit de retour, au maximum sur la durée de la concession.

Les installations en construction figurent dans le bilan à la valeur de construction. Durant la période de construction aucun amortissement n'est effectué.

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les durées d'amortissement pour chaque catégorie d'installations sont comprises dans les plages suivantes :

Retenues d'accumulation, galeries d'aménée	80 ans
Installations de transport d'énergie	15 - 40 ans
Installations de production, de sécurité, d'exploitation et de conduite technique	15 - 60 ans
Terrains (concedés)	en cas de perte de valeur
Bâtiments	50 - 80 ans
Installations de mesure, véhicules	5 -10 ans

A l'intérieur d'une plage définie, la durée d'amortissement est déterminée en fonction de la durée d'utilisation spécifique du bien d'immobilisation correspondant. Les durées d'utilisation sont périodiquement révisées respectivement réestimées.

Dans le cas de projets d'investissement qui s'étalent sur du long terme, des intérêts intercalaires sur l'objet en question sont intégrés au coût d'investissement depuis le début de la construction jusqu'à la mise en exploitation de celui-ci. Un taux calculatoire moyen est appliqué pendant la période, en contrepartie d'un revenu financier. Ce taux correspond au taux d'intérêt moyen des fonds étrangers.

Dépréciations d'actifs

Conformément au contrat de partenaires existant, les actionnaires de la société sont tenus de payer la partie des frais annuels correspondant à leur participation. Par conséquent, la valeur actuelle de l'actif immobilisé est maintenue, au sens de la norme de Swiss GAAP RPC 20.

Fonds étrangers

Dettes

Les dettes contiennent les engagements à court et long terme. Elles sont portées au bilan au montant du remboursement.

Provisions

Des provisions sont enregistrées lorsqu'il existe une obligation légale ou implicite résultant du passé et que le règlement probable de cette obligation se soldera par le versement d'avantages financiers.

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels

Les engagements éventuels ou existants, pour lesquels une sortie de fonds est estimée improbable, ne sont pas enregistrés dans le bilan. En revanche, le volume de responsabilité existant au jour de clôture de l'exercice est publié comme engagement conditionnel dans l'annexe aux comptes annuels.

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

Transactions avec des parties liées de la société

Les transactions suivantes sont considérées comme étant des transactions avec des parties liées de la société :

- les transactions avec les actionnaires de la société
- les transactions avec les sociétés qui sont consolidées selon la méthode globale au sein du même groupe qu'un actionnaire
- les transactions avec d'autres parties considérées comme liées au sens de la directive Swiss GAAP RPC 15.

Les sociétés figurant sous la note 14 sont considérées comme des actionnaires.

Notes :

1. Charges annuelles facturées au partenaire

Les frais annuels non couverts par les autres produits d'exploitation, les produits financiers ainsi que les produits hors exploitation et hors période sont pris en charge par le partenaire selon le règlement contractuel en vigueur.

2. Autres produits d'exploitation

	2017 CHF	2016 CHF
Propres prestations activées	68'291	168'540
Produits d'immeubles	31'533	34'692
Autres produits d'exploitation	373'042	253'174
Indemnités d'assurances	250'177	2'928
Total	723'043	459'334

3. Redevances hydrauliques et impôt spécial

	2017 CHF	2016 CHF
Impôt spécial hydraulique	2'515'105	2'932'680
Redevances hydrauliques	1'656'910	1'929'173
Redevances proportionnelles	67'967	79'485
Indemnisation pour énergie gratuite	621'296	734'961
Excédents provisions exercices antérieurs	-244'004	-1'304'830
Total	4'617'274	4'371'469

Les redevances suisses se composent de l'impôt spécial versé au canton (60%) et les redevances hydrauliques aux communes concédantes (40%), à titre d'indemnisation pour l'utilisation des forces hydrauliques disponibles.

Pour la France, les redevances proportionnelles contiennent aussi l'énergie réservée.

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

4. Taxes, impôt sur le capital et autres impôts

	2017 CHF	2016 CHF
Impôts sur le capital	440'242	440'260
Impôt foncier	870'008	869'780
Autres taxes foncières	1'105'351	1'058'814
Autres impôts	1'428	892
Total	2'417'029	2'369'746

Pour la Suisse, ces postes correspondent aux impôts fédéraux, cantonaux et communaux, soit les impôts sur le capital et les bien-fonds en Valais.

Pour la France, il s'agit notamment de taxes foncières.

5. Autres charges d'exploitation

	2017 CHF	2016 CHF
Prestations en matière de révision	18'035	19'000
Total	18'035	19'000

6. Charges financières

	2017 CHF	2016 CHF
Intérêts sur emprunt par obligation	2'405'000	2'925'000
Intérêts sur emprunts passifs	1'819'202	1'642'105
Intérêts sur emprunts sociétés liées	1'242'540	1'511'232
Amortissement frais de financement	192'733	441'187
Frais d'emprunts, commissions et divers	29'851	4'203
Total	5'689'326	6'523'727

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

7. Impôt sur le bénéfice

Le 30 août 2013, le Canton du Valais a notifié les taxations définitives pour les exercices 2009 à 2011 aux sociétés de partenaires valaisannes, basées sur une méthode d'évaluation du prix de cession de l'énergie produite, en valorisant cette fourniture d'énergie par des prix issus des marchés de l'électricité. Une réclamation contre ces taxations a été déposée le 29 septembre 2013, contestant la méthode utilisée et demandant que l'imposition soit effectuée sur la base de la méthode du prix de revient majoré (cost plus), donc au bénéfice publié dans les comptes annuels.

Par conséquent, les bordereaux de reprises fiscales reçus pour les années 2009 à 2011 n'ont été ni comptabilisés, ni payés, et les provisions d'impôts existantes n'ont fait l'objet d'aucune adaptation. Comme conséquence de ce litige, s'ensuit une insuffisance potentielle de provision de CHF 6'600'000.- dans les comptes.

De plus, le risque fiscal pour les exercices 2012 à 2017, déterminé sur la base d'une réévaluation du résultat fiscal par analogie à la méthode appliquée pour les bordereaux litigieux, est estimé à CHF 8'100'000.-. Le risque total, non reconnu dans les états financiers, s'établit à CHF 14'700'000.-.

8. Créances sur ventes et prestations

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Tiers	73'608	13'708
Sociétés liées	23'319	37'781
Total	96'927	51'489

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

9. Actif immobilisé

		Installations en exploitation	Installations en construc- tion	Terrains et immeubles non concédés	Outillage, véhicules, mobilier et projets	Total
		CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Coûts de construction au	31.12.2015	792'195'888	13'974'644	12'473'248	2'293'391	820'937'171
Transferts		4'865'539	-4'865'539	0	0	0
Investissements		3'584'985	17'932	0	0	3'602'917
Sorties		-1'740'947	0	0	0	-1'740'947
Coûts de construction au	31.12.2016	798'905'465	9'127'038	12'473'248	2'293'391	822'799'141
Amortissements cumulés au	31.12.2015	428'359'568	0	7'776'941	1'946'821	438'083'329
Amortissements		12'957'966	0	209'694	87'142	13'254'801
Sorties		-1'740'947	0	0	0	-1'740'947
Amortissements cumulés au	31.12.2016	439'576'587	0	7'986'634	2'033'963	449'597'184
Valeur au bilan au	31.12.2015	363'836'320	13'974'644	4'696'308	346'570	382'853'842
Valeur au bilan au	31.12.2016	359'328'878	9'127'037.81	4'486'614	259'428	373'201'958
Coûts de construction au	31.12.2016	798'905'465	9'127'038	12'473'248	2'293'391	822'799'141
Transferts		918'995	-918'995	0	0	0
Investissements		1'423'368	0	0	453'000	1'876'368
Coûts de construction au	31.12.2017	801'247'828	8'208'043	12'473'248	2'746'391	824'675'510
Amortissements cumulés au	31.12.2016	439'576'587	0	7'986'634	2'033'963	449'597'184
Amortissements		13'077'301	0	209'694	134'815	13'421'810
Amortissements cumulés au	31.12.2017	452'653'888	0	8'196'328	2'168'778	463'018'994
Valeur au bilan au	31.12.2016	359'328'878	9'127'038	4'486'614	259'428	373'201'958
Valeur au bilan au	31.12.2017	348'593'940	8'208'043	4'276'920	577'613	361'656'516

10. Dettes sur achats et prestations

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Tiers	867'211	905'809
Actionnaires	281'880	882'934
Sociétés liées	721'992	97'290
	1'871'083	1'886'033

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

11. Emprunt obligataire

				31.12.2017	31.12.2016
				CHF	CHF
UBS	2.2500%	2005-2017	26.10.2017	0	130'000'000
CS	1.3750%	2017-2022	02.11.2022	130'000'000	0
				130'000'000	130'000'000
Dont :					
•	échéance < 1 an			0	130'000'000
•	échéance < 1 à 5 ans >			130'000'000	0

12. Dettes financières (court et long terme)

				31.12.2017	31.12.2016
				CHF	CHF
Bâloise Bank	2.5300%	2006-2021	15.03.2021	25'000'000	25'000'000
				25'000'000	25'000'000
Alpiq Holding SA	1) 3.5300%	2010-2016	31.12.2017	0	72'000'000
Alpiq Holding SA	1) 3.5100%	2017-2018	30.11.2018	60'000'000	0
				60'000'000	72'000'000
Dont :					
•	échéance < 1 an			7'000'000	0
•	échéance < 1 à 5 ans >			78'000'000	72'000'000
•	échéance > 5 ans			0	25'000'000

1) L'emprunt de 3.510% auprès d'Alpiq Holding SA, (3.530% en 2016), étant une ligne de crédit, ce montant est susceptible d'enregistrer des mouvements (remboursements anticipés, demandes de fonds supplémentaires) de gré à gré, par conséquent, uniquement le montant susceptible d'être remboursé en 2018 figure en court terme, le solde est reclassé dans les dettes financières à long terme.

13. Comptes de régularisation de passif

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Tiers	6'475'193	6'820'417
Actionnaires	2'843'935	1'854'275
Impôts	1'866'293	1'309'035
Intérêts courus tiers	793'681	1'020'729
Intérêts courus actionnaires	5'850	0
Total	11'984'952	11'004'456

VII. ANNEXE AUX COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2017

14. Capital-actions

Le capital-actions est de CHF 140'000'000.-. Il est divisé en 2'800 actions nominatives de CHF 50'000.- nominal.

Les actionnaires d'Electricité d'Emosson SA sont :	<u>31.12.2017</u>	<u>31.12.2016</u>
Alpiq Suisse SA, Lausanne	50.00%	50.00%
EDF SA, Paris	50.00%	50.00%
	<u>100.00%</u>	<u>100.00%</u>

Au 1^{er} janvier 2016, les titres détenus par Alpiq AG, Olten ont été transférés à Alpiq Suisse SA, Lausanne.

15. Engagements conditionnels

Hormis le passif éventuel décrit au point 7 « Impôt sur le bénéfice » de l'annexe aux comptes, aucun autre engagement conditionnel n'existe à la date du bilan.

16. Engagements envers des fonds de prévoyance

Electricité d'Emosson SA n'a pas de personnel et n'a donc pas d'engagement de prévoyance.

17. Événement postérieur à la clôture

Après la date de bouclage des comptes au 31 décembre 2017, aucun événement significatif méritant d'être relevé n'est intervenu. Les événements postérieurs à la date de clôture ont été considérés jusqu'au 13 avril 2018, qui est également la date à laquelle les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration.

Au nom du Conseil d'administration

Le président

M. Wider

Martigny, le 13 avril 2018

A l'Assemblée générale de
Electricité d'Emosson SA, Martigny

Bâle, le 13 avril 2018

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Electricité d'Emosson SA, le compte de résultats, le bilan, le tableau des flux de fonds, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 11 à 22) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet. Nous décrivons ci-dessous, pour chaque élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section «Responsabilité de l'organe de révision» du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures réalisées afin de répondre aux éléments décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels ci-joints.

Valorisation / caractère recouvrable des immobilisations corporelles

Élément clé La valeur nette des immobilisations corporelles au 31 décembre 2017 se monte à KCHF 361'657 (fin 2016: KCHF 373'202). Cette position représente le 98% du total du bilan. Des explications détaillées sur les estimations, les hypothèses ainsi que les traitements comptables sont donnés dans les principes d'évaluation ainsi que dans la note 9.
L'appréciation du caractère activable des investissements, l'évaluation ultérieure des immobilisations existantes ainsi que de l'examen d'un éventuel indice de perte de valeur nécessitent de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés et de faire appel au jugement.

Nos procédures d'audit Nous avons testé par sondage les acquisitions d'immobilisations corporelles par le biais de la revue des procès-verbaux du Conseil d'administration, de la direction opérationnelle, du plan d'investissements, des reportings d'avancement des travaux, des contrats d'achats, des factures et des avis de paiement afin de vérifier la validité, l'évaluation et le caractère approprié des activations de l'année. Nous avons vérifié que le suivi des projets était régulièrement effectué, que les écarts significatifs par rapport aux montants budgétés étaient expliqués.
Pour les immobilisations remplacées, nous avons vérifié l'enregistrement des sorties dans la comptabilité des immobilisations. Pour les investissements activés, nous nous sommes assurés de l'enregistrement correct des valeurs d'acquisition dans la comptabilité des immobilisations, avons vérifié les durées de vie retenues, la prise en compte des amortissements dès la mise en service ainsi que les valeurs nettes comptables en fin d'année.
Nous avons comparé les taux d'amortissement pratiqués par rapport aux taux recommandés par la branche professionnelle et avons recherché les risques de dépréciation, en particulier en consultant les procès-verbaux des séances du Conseil d'administration, de la direction générale, les budgets prévisionnels établis.

Litige avec les autorités fiscales valaisannes sur la détermination du bénéfice imposable

Elément clé Les autorités fiscales valaisannes ont notifié pour les périodes fiscales 2009 à 2011 des taxations qui reposent sur une méthode de détermination du bénéfice imposable qui est contestée par la société. Une réclamation a été déposée le 27 septembre 2013 sur la base d'un modèle commun adopté par les sociétés de partenaires valaisannes. Le litige s'étend aux années suivantes. Les bordereaux contestés n'ont pas été comptabilisés ni payés et les provisions pour impôts calculées pour les périodes fiscales suivantes retiennent une méthode pour la détermination du bénéfice imposable qui est différente que celle retenue par les autorités fiscales.

Le montant du passif éventuel à fin 2017 se monte à KCHF 14'700 (2016 : KCHF 11'900), selon les estimations de la direction.

Des explications détaillées sur les estimations et les hypothèses retenues par la direction figurent en note 7.

Nos procédures d'audit Nous avons obtenu la documentation liée à la réclamation déposée le 27 septembre 2013 par la société et avons recherché si celle-ci a été traitée par les autorités fiscales. Pour les années non encore taxées définitivement, nous avons vérifié le caractère plausible des hypothèses et les données retenues pour déterminer le montant du passif éventuel selon l'application de la méthode contestée et compte tenu des montants d'impôts comptabilisés.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Pierre Delaloye
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Pascal Tréhan
Expert-réviseur agréé